

Demande de CREATION ou d'ACTIVATION d'un ARRET supplémentaire

A retourner impérativement avant le 15 octobre 2018

RAPPEL DES CRITERES DE CREATION D'ARRET

Les itinéraires des lignes périurbaines et scolaires sont susceptibles d'être modifiés en respectant les critères définis dans le règlement d'exploitation du réseau de transport Saumur Agglobus :

1. les conditions d'accès aux services scolaires (critères d'affectation, distance entre l'établissement scolaire et le domicile supérieur à 3 kms, etc...)
2. Conditions de création d'arrêt :

Création point de montée	CIRCUITS SPÉCIAUX (primaires, circuit B – C – D – G – L et S)	LIGNES RÉGULIÈRES (ligne 1 à 16)
Sans déviation circuit	Distance avec le point d'arrêt le plus proche : <ul style="list-style-type: none"> • 500 m* pour les primaires, • 1 km pour les collégiens Pas de nombre minimum de demande	Distance avec le point d'arrêt le plus proche : 1 km* Au minimum 4 demandes
Avec déviation circuit	Distance avec le point d'arrêt le plus proche : 1,50 km* Le circuit ne pourra être détourné au maximum de 5 kms par circuit. Au minimum 2 demandes	Distance avec le point d'arrêt le plus proche : 1,50 km* Le circuit ne pourra être détourné au maximum de 5 kms par circuit. Au minimum 4 demandes

La **demande** ne sera **pas acceptée** si l'arrêt demandé nécessite un demi-tour du véhicule, un stationnement du véhicule à moins de 200 mètres d'une courbe, un stationnement du véhicule en sommet d'une côte, un stationnement du véhicule dans un carrefour et un arrêt à moins 3 kms de l'établissement scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

NOM : _____

PRENOM : _____ Né(e) le : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ ou _____

Mèl : _____

Nom et Prénom du représentant légal : _____

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Établissement fréquenté (rentrée 2018-2019) : _____

Classe suivie (rentrée 2018-2019) : _____ Section : _____

L'inscription dans cet établissement a-t-elle fait l'objet d'une dérogation ? OUI NON

ARRET DEMANDE (joindre obligatoirement une carte)

Endroit souhaité (à indiquer sur la carte) : _____

Commune : _____

ATTESTATION FAMILIALE

Je, soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) : _____

Certifié sincères et véritables les éléments contenus dans cette demande.

Fait à : _____ le : _____

Signature

Tournez la page SVP



INFORMATION - PROCEDURE DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Demandes d'arrêts transmises à « Saumur Agglobus » ou à l'Agglomération « Saumur Val de Loire » adresses en bas de page

1. Avant le 10 mai.

« Saumur Agglobus » effectue une première analyse de la demande afin de vérifier si les critères de la réglementation des transports sont respectés et se rend sur place. L'avis de la commune sera sollicité. Un courrier de réponse sera transmis aux familles et à la mairie courant juin-juillet. Si la demande reçoit un avis favorable de « Saumur Val de Loire », l'arrêt sera mis en place dès la rentrée scolaire de septembre.

2. Entre le 11 mai jusqu'au 15 octobre

Seules les demandes de modification concernant les circuits spécifiques peuvent être prises en compte. Dans tous les cas, un courrier de réponse sera transmis aux familles et à la mairie dans le courant du mois de novembre. Si la demande reçoit un avis favorable de « Saumur Val de Loire », l'arrêt sera mis en place à partir du 1er décembre.

3. Après le 15 octobre

Seules les demandes de modification concernant les circuits spécifiques peuvent être prises en compte. La demande sera traitée dans un délai d'un mois après la réception de la demande. Un courrier de réponse vous sera adressé à l'issue.

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

ELEMENTS TECHNIQUES DE L'ARRET

Les conditions de sécurité sont-elles remplies pour créer l'arrêt ? OUI NON

Combien d'élèves sont potentiellement concernés par cet arrêt ? _____

Cet arrêt se situe sur : Voie communale Voie départementale En agglomération

La création de cet arrêt nécessite t-elle un aménagement ? OUI NON

AVIS ET VISA DES INTERVENANTS « TRANSPORTS »

ORGANISATEUR	DATE	AVIS et VISA	REMARQUE
<u>SAUMUR AGGLOBUS</u>			

<u>DEPARTEMENT MAINE ET LOIRE</u> Avis création d'arrêt			
Prise en charge des travaux d'aménagement éventuellement nécessaires			

<u>MAIRIE</u> _____			
Avis création d'arrêt			
Prise en charge des travaux d'aménagement éventuellement nécessaires			

PARTIE RESERVEE A « SAUMUR VAL DE LOIRE »

Demande validée et mise en place à compter du _____

Demande refusée pour le ou les motif (s) suivant (s)

Signature

Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » - SERVICE MOBILITES

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE LA COHESION DU TERRITOIRE

11 rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR CEDEX -Tel. 02.41.40.45.56 - Courriel : mobilites@agglo-saumur.fr